

# PATINOIRES EXTÉRIEURES



Veillez noter que les opérations d'entretien et de déneigement sont planifiées en fonction de l'horaire d'ouverture des patinoires. Celles-ci sont accessibles si les conditions climatiques et l'état des surfaces glacées le permettent.

## HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au vendredi	17 h à 22 h
Samedi et dimanche	10 h à 22 h
Congés scolaires	10 h à 22 h
24 et 31 décembre	10 h à 16 h 30
25 décembre et 1er janvier	12 h à 17 h

\*Les réservations de la part des écoles sont prioritaires, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h.

## URGENCE

**En cas d'urgence, de blessures ou autres, composez immédiatement le 911.**

**En cas de dommage sur la surface glacée ou sur les bandes de la patinoire, ou pour toutes autres questions, contactez le 418 878-5473, poste 5800.**

## RÈGLEMENTS DU PATINAGE LIBRE

### SÉCURITÉ

- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que tous les patineurs débutants ou de faible calibre de tout âge.
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

### IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De s'asseoir sur le bord de la bande.
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras.
- De se tirailler ou se bousculer.
- De freiner brusquement.
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons.
- De faire la chaîne, jouer à la tague ou lancer des balles de neige.
- De s'attrouper ou flâner en bordure de la patinoire.
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire ou dans le centre sociorécréatif.
- D'être sur la patinoire avec un traîneau.
- De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives.
- De jeter des objets sur la patinoire.
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de pratiquer le hockey.
- D'apporter des rondelles et des bâtons de hockey.
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.

### FAUTEUILS ROULANTS ET POUSETTES

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins.
- Le port d'un casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et les enfants de 12 mois et plus dans une poussette.
- Les enfants dans une poussette entre 0 et 12 mois doivent être bien attachés.
- Les roues ne doivent plus présenter de traces de terre ou de calcium avant d'être mises en contact avec la glace afin d'assurer la sécurité des autres patineurs.
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagnés d'enfants dans une poussette doivent longer la bande.

## RÈGLEMENTS DU HOCKEY LIBRE

### SÉCURITÉ

- Le port du casque protecteur, du protecteur facial ainsi que du protège-cou est fortement recommandé, en conformité avec le règlement de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec.
- Il est primordial de respecter tous les joueurs se trouvant sur la patinoire. Cette période de hockey se veut une activité participative et non compétitive.

### IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De s'attrouper ou flâner en bordure de la patinoire.
- De s'asseoir sur le bord de la bande.
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire ou dans le centre sociorécréatif.
- De se tirailler ou se bousculer.
- De jeter des objets sur la patinoire.

### AUTRES

- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace et des conditions climatiques.
- La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis.
- Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfices du hockey libre.
- Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.